

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 NOVEMBRE 2016

Ouverture de la séance à 20h15 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers, aux municipaux ainsi qu'à Mélanie Gobet, de la Broye et Anton Bruni du Murtenbieter.

Appel : Présents : 29 Excusés : 6 Non excusé : 0

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation du PV de la séance du 14 septembre 2016
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Assermentation d'un membre du conseil communal
- 4) Informations du Président
- 5) Préavis municipal N° 08/2016: Indemnité du Syndic et des Municipaux pour la législature 2016-2021
- 6) Rémunération, indemnités des conseillers communaux et du bureau du conseil
- 7) Préavis municipal N° 09/2016: Budget 2017
- 8) Préavis municipal N° 10/2016: Demande d'assainissement du parc éclairage public à Faoug
- 9) Préavis municipal N° 11/2016: fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021
- 10) Informations municipales
- 11) Divers et propositions individuelles

1. Approbation du PV de la séance du 14 septembre 2016

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

P. Thévoz propose l'ajout d'un point 10) à l'ordre du jour : Nomination d'un délégué HZP (Hôpital de zone de Payerne).

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation d'un membre du conseil communal

Markus Kohler est assermenté par le Président comme membre du conseil communal pour la législature 2016-2021.

4. Informations du Président

- Une demande est parvenue au Président pour que les dates du Conseil soient fixées au moins 2 mois à l'avance. *P. Thévoz* propose de fixer la date du prochain conseil à la fin de cette séance. Il relève également qu'aussitôt la date connue, elle est publiée sur le site de la Commune. Elle pourrait également être affichée au pilier public.
- Sur une requête de la Municipalité, *P. Thévoz* propose au conseil qu'à l'avenir, seul un résumé de la séance soit envoyé en tout-ménage aux habitants de la commune. Le PV détaillé serait établi et resterait en consultation sur le site de la Commune. En plus des raisons d'économie de papier motivant cette proposition, la Municipalité souhaite également inciter par ce biais les habitants du village à se déplacer afin d'assister aux assemblées.
- La Préfecture nous a invité à réviser notre règlement communal suite aux modifications de 2013, étant donné que notre règlement date de 2007. Il s'agira d'adapter le règlement type aux besoins de la Commune et de le soumettre au service cantonal responsable pour approbation. Cette nouvelle **commission pour la révision du règlement du conseil communal** doit être composée de 5 membres :
 - > 1 Municipal : M. Herrmann informera *P. Thévoz* ultérieurement
 - > le Président du conseil : *P. Thévoz*
 - > 3 membres du conseil : S. Laverrière, J. Kohler et S. Zappla
- La CCLT souhaite nommer un membre supplémentaire en son sein (un entrepreneur). Aujourd'hui elle est composée de : D. Aebischer, L. Kohler, S. Zappla, D. Kaeser et C. Weibel (représentante du village). Les statuts de la commission sont en cours de révision. *L. Kohler* : nous souhaitons ainsi avoir un

membre de plus pour assurer le suivi lors de manifestations et alléger le travail des autres membres.

L. Aebischer a proposé sa candidature. Il est élu à l'unanimité.

- *P. Thévoz* informe que la commission de gestion est en train de plancher sur des propositions afin de modifier son fonctionnement. *M. Baehler* donnera plus d'informations à ce sujet l'année prochaine.

R. Hotz : au vu des discussions précédentes, il déplore que le PV ne soit plus que distribué en résumé aux habitants de la Commune. Il estime important que les habitants soient également informés des discussions précédant une prise de décision. *P. Thévoz* : le but non dissimulé est que les habitants s'intéressent plus à nos assemblées. *D. Kaeser* : le PV sera toujours sous cette forme sur le site internet. *J. Kohler* relève que lorsqu'elle était secrétaire, c'était également un simple résumé qui était envoyé aux habitants afin de les motiver à venir écouter les débats. *J. Laverrière* : le PV sera-t-il mis tout de suite après les séances sur le site ? Il peut s'imaginer que certains habitants seront surpris de recevoir un résumé uniquement.

P. Thévoz : oui, il sera sur le site « sous réserve d'approbation ». *C. Vetterli* : elle trouve cela dommage pour les nouveaux habitants. *M. Herrmann* rappelle qu'il y a une logique économique derrière cette proposition. Le conseil communal décide à 22 voix pour, 5 contre et 2 abstentions de ne plus envoyer le PV détaillé en tout-ménage à partir des séances de 2017. Le PV sera remplacé par un résumé d'une page informant les habitants des décisions prises durant la séance. Le PV détaillé sera rédigé comme auparavant et disponible pour consultation sur le site internet de la commune.

5. Préavis municipal N° 08/2016 : Indemnité du Syndic et des Municipaux pour la législature 2016-2021

M. Herrmann explique le préavis : La dernière augmentation des indemnités a eu lieu au début de la législature 2011-2016.

La Commission des finances, par son rapporteur *R. Tacheron*, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

P. Thévoz : a pris le temps de faire un tableau comparatif. Le salaire annuel moyen pour des communes de taille comparable à la nôtre se situe à Fr. ~11'800.- pour le syndic et à Fr. ~8'200.- pour les municipaux. Les salaires de notre commune sont effectivement très bas.

H. Brechbühl : Alors pourquoi ne pas monter les vacations à Fr. 45.- Fr/h.? *P. Thévoz* : les vacations peuvent être modifiées en tout temps, on peut très bien en discuter dans une année. *M. Herrmann* : nous avons fait un tour de table des municipaux et ils sont contents de pouvoir profiter d'une augmentation. *H. Brechbühl* : Le travail que vous avez justifié largement cette augmentation. *C. Buri* : estime que les 5 francs d'augmentation sont « légers » et il ne peut qu'appuyer la recommandation d'H. Brechbühl. *P. Thévoz* : d'après son tableau comparatif, les vacations dans les autres communes sont également plus élevées.

S. Carrard : faut-il maintenant refuser le préavis et en faire un nouveau ? *M. Herrmann* : propose Fr. 40.- Fr/h par souci d'économie. Elle propose de travailler avec ces tarifs pour l'année à venir et reporter cette discussion à l'année prochaine.

Le conseil communal décide à l'unanimité :

-> De fixer l'indemnité annuelle du Syndic à Fr. 5'500.- de juillet 2016 à fin juin 2021.

-> De fixer l'indemnité annuelle des Municipaux à Fr. 3'500.-, de juillet 2016 à fin juin 2021

-> De fixer les vacations à Fr. 40.-/heure, dès le 1^{er} janvier 2017.

6. Rémunération, indemnités des conseillers communaux et du bureau du conseil

P. Thévoz présente la proposition. Il a également fait un tableau comparatif pour les rémunérations des membres du bureau et des conseils communaux de communes comparables. Il existe toutes sortes d'indemnités. La moyenne des rémunérations annuelles du/de la Président(e) et du/de la secrétaire de ces communes se monte à Fr. ~1'000.-, resp. Fr. ~1'400 pour le/la secrétaire et relève que les rémunérations pratiquées dans notre commune sont ici aussi relativement basses.

Le Conseil communal décide à l'unanimité :

-> De fixer l'indemnité annuelle du Président du conseil communal à Fr. 600.-, à partir du 1^{er} juillet 2016

-> De fixer l'indemnité annuelle de la Secrétaire à Fr. 900.- à partir du 1^{er} juillet 2016

-> De fixer le montant des jetons de présence des conseillers communaux à Fr. 10.- par séance à partir du 1^{er} juillet 2016

-> De fixer les vacations (commissions et votations) à Fr. 30.-/heure

-> De fixer le montant des indemnités en cas de déplacement à Fr. 0.60/km.-.

7. Préavis municipal N° 09/2016: Budget 2017

M. Herrmann présente le préavis. Le budget est succinct et ne présente pas de grosses dépenses. Seules les variations ont été expliquées dans le préavis. Nous bouclons avec une légère perte, mais nous n'avons également volontairement pas intégré dans le résultat les ventes des dernières parcelles. *M. Herrmann* est sereine pour cet exercice sous réserve d'explosion des coûts de la facture sociale.

La commission des finances, par son rapporteur *R. Tacheron*, propose d'accepter le préavis tel que présenté. Au vu du peu de revenus générés par la vente de cartes journalières de la LNM (10 en 2016), la commission se demande s'il ne faudrait pas plutôt le mettre gratuitement à disposition des habitants de la commune. Elle estime qu'une partie de l'argent utilisé pour l'étude d'un local pour entreposer des paddles et des planches à voile aurait pu être mise dans l'étude d'un parc à vélo à la gare, comme déjà demandé à maintes reprises.

R. Hotz : Etude pour une cabane de paddle -Réalisation budgétée Fr. 100'000.-. Ne devrait-on pas discuter de ce projet avant de mettre Fr. 12'000.- dans le budget pour l'étude et nous mettre devant le fait accompli ? *M. Herrmann* : Fr. 100'000.- est énorme pour une cabane à paddle. On a laissé ce montant dans les investissements, il pourra tout à fait être investi à une autre fin, comme à la gare par exemple.

Concernant l'étude, lors du dernier conseil on nous a demandé de nous adresser à des professionnels et ces professionnels ont un prix. *S. Carrard* : le bureau d'architecture où je travaille a été mandaté pour cette étude, le montant de l'étude de faisabilité se monte à Fr 2500.- et non pas à Fr. 10'000.-. Ce poste a probablement été mal budgété ou intégré au mauvais dicastère. *R. Tacheron*: propose d'utiliser le montant restant pour l'étude d'un couvert à vélo à la gare.

M. Herrmann : informe qu'il ne faudra plus compter sur M. Ursenbacher jusqu'à la fin de l'année et que son mandat sera repris par quelqu'un d'autre au sein de la municipalité.

H. Brechbühl : informe l'assemblée qu'il a déjà fait deux offres pour des couverts à vélos, offres qui doivent se trouver sous une pile de documents étant donné que ces offres sont restées sans réponse. Il estime que la présence de M. Ursenbacher aux séances du conseil est nécessaire. *M. Herrmann* lui propose d'envoyer ces offres et les offres à venir à la Commune au lieu de les envoyer directement au municipal concerné.

R. Tacheron : notre municipal était absent lors de la dernière séance et aujourd'hui encore. A qui peut-on adresser nos questions ? Cette situation devient inquiétante.

L. Kohler : Qu'en est-il de la création de WC publics à la gare ? Pourrait-on investir un peu plus ?

M. Herrmann : c'est une remarque également soulignée par la commission des finances. L'aménagement de la gare et ses environs proches mérite une réflexion globale. *A. Kohler* : concernant la location de la salle par l'ASIA surprenant que seulement 100.-/mois soient crédités par rapport au nombre de fois où la salle est louée. (2 classes de rythmique 1 x par semaine). *D. Aebischer* va se renseigner auprès de l'ASIA.

M. Baehler : il s'agit probablement de locations spéciales. L'infrastructure doit se trouver dans un autre poste. *L. Kohler* : Abonnements LNM. Comment cela fonctionne-t-il? *M. Herrmann* : Solidarité par rapport à la réfection du débarcadère. On est tenus d'en acheter. *P. Heim* : les ordures ménagères sont toujours déficitaires, que pourrait-on faire pour combler cette perte ? *A. Kündig* : mettre en fonction la balance pour peser les déchets encombrants et les taxer. Il attend fin 2016 pour terminer la statistique des déchets encombrants et constater son évolution durant les années passées. Mon objectif est de diminuer le nombre de déchets encombrants et que les gros déchets soient directement livrés par leurs propriétaires chez Haldimann. *A. Kohler* : Est-ce que les déchets que la commune met à la déchetterie sont également compris dans ce déficit ? Ce montant représente une somme importante pour la Commune, non ? *A. Kündig* : les déchets de la commune ne représentent en aucun cas 2 tonnes de déchet. Mais c'est vrai que les déchets verts peuvent faire pencher la balance vers le bas.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accepter le budget 2017 tel que présenté.

8. Préavis municipal N° 10/2016: Demande d'assainissement du parc éclairage public à Faoug

A. Kündig présente le préavis. Il concerne un tiers du parc de candélabres de la Commune. La reprise et le recyclage des candélabres seront assurés par le Groupe E.

La commission technique et de l'énergie, par son rapporteur, *S. Carrard* annonce que ce préavis a généré d'intenses discussions au sein de la Commission et que ses membres ne sont pas tous parvenus à s'accorder. Elle recommande toutefois d'accepter le préavis tout en y soumettant certaines recommandations dans son exécution :

- la garantie de 10 ans faite par l'entreprise Groupe E devra couvrir tout le matériel fourni, y.c. les variateurs.

- Le choix de la teinte ne sera pas un blanc froid

- Le recyclage des lampes existantes sera à charge du Groupe E dans le sens du respect de l'environnement.

La commission des finances, par son rapporteur, *J. Laverrière*, recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

A. Kohler : on a déjà changé le parc électrique il y a 15-20 ans et le groupe E avait déjà fait des actions. Il n'y a pas tellement de concurrence sur ce marché. On va économiser de l'électricité et c'est ok. Mais la consommation actuelle x 15 ans = Fr. 111'000.- en comparaison avec de nouveaux candélabres (Fr. 4'900 x 15 ans) + 55'000.- = Fr. 128'000 donc la différence c'est quand même le Groupe E qui encaisse. *D. Kaeser* : offre demandée pour des LED solaires ? *A. Kündig* : non, c'est un système très cher et on ne change que le réflecteur et l'ampoule dans le cas des candélabres. *S. Carrard* : les lampadaires Soleol en fonction de l'intensité coûtent entre Fr. 1'400 et Fr. 2'000 par lampadaire. Mais autre chose me dérange : on change quelque chose qui fonctionne. Pour changer, il faudrait pouvoir faire une économie importante. Or avec les LED, dans 5 ans on pourra certainement faire des économies encore plus importantes. *C. Vetterli* : les lampes à sodium ne pourront plus être remplacées à moyen terme et leur entretien va être refusé.

J. Kohler : Serait-il possible de remplacer les lampes les unes après les autres ? *A. Kündig* : non. *C. Buri* : on aurait tendance à dire oui tout de suite à l'offre du Groupe E mais après réflexion, il y a un an, ils subventionnaient Fr. 200.-/lampe, aujourd'hui c'est 300.-/lampe. Les lampes solaires apportent en plus l'avantage qu'il n'y a ensuite plus de coûts de consommation. On nous laisse très peu de temps pour la réflexion. En attendant encore, cela nous permettrait de profiter des expériences faites avec des éclairages écologiques. *J. Laverrière* : Il s'agit d'un choix plus stratégique. La commune veut-elle faire un pas en direction de l'écologie ? Si on attend on aura toujours une meilleure technologie. Est-on prêts à montrer l'exemple ? Ou alors on ne regarde que le côté économique et on fait une nouvelle étude. *S. Zappla* : Pourquoi l'étude n'a-t-elle pas porté sur la totalité de l'éclairage du village ? *H. Brechbühl* : Pourquoi ne pas déjà tester ces nouveaux éclairages là où il n'y en a pas encore (aux Vouats) ? *R. Hotz* : L'avantage de ce système est qu'il permet la diminution de l'intensité de lumière durant la nuit. On doit faire un pas pour contribuer à la diminution de la pollution lumineuse. *S. Carrard* : est d'accord avec Rolf. Le problème est que seule la route cantonale profitera de cela et le reste du village restera très éclairé. Cela engendrera un manque d'harmonie et un peu du cachet du village se perdra. *A. Kündig* : Avenches a refusé le changement de son éclairage public, j'ai été surpris. Les routes communales ont été mises de côté dans cette étude car le potentiel d'économie est négligeable. *F. Cornaz* : Veut-on vraiment baisser l'éclairage à 50% ou moins ? Et qu'en est-il de la sécurité ? *A. Kündig* : dans les points critiques, l'éclairage peut être intensifié. *P. Heim* : ce qui m'a dérangé lors de l'étude de ce préavis au sein de la commission technique, c'est la rapidité à laquelle la décision a dû être prise. Surtout pour l'offre qui n'est valable que jusqu'au 31.01.2017. *M. Baehler* : Quand ne pourra-t-on plus remplacer les lampes à vapeur de sodium ? *A. Kündig* : n'a pas connaissance que ces lampes vont être interdites dans les prochaines années. Les ampoules seront disponibles en tous cas jusqu'en 2020 car le contrat d'entretien du Groupe E sur les lampes actuelles a été fait jusqu'à 2020. *P. Heim* : les LED sont encore en phase de test. *M. Kohler* : la technologie change actuellement tous les 3 mois (au niveau des ampoules en tous cas). Dans le LED c'est pareil. Si le Groupe E peut faire son rabais aujourd'hui, ce n'est certainement pas pour rien. Il est persuadé qu'on aura plus de réponses en attendant 1 ou 2 ans. *J. Laverrière* : est prêt à rentrer dans la mouvance écologique et montrer l'exemple. La population de Faoug a montré ce w-e qu'elle était prête à sortir du nucléaire. *A. Kündig* : le Groupe E fait effectivement des offres chaque année. Je suis depuis 2015 en discussion avec eux et la demande d'offre a été faite au mois de juillet de cette année.

Le Conseil communal décide à 11 voix pour, 14 voix contre et 3 abstentions de refuser le préavis tel que présenté.

9. Préavis municipal N° 11/2016: fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021

M. Herrmann présente le préavis : Les 7 millions ne sont pas un chèque en blanc. C'est un montant que la commune est capable d'assumer. De plus, chaque dépense est soumise à l'approbation du conseil par le biais du budget et de préavis. Ce montant est un plafond et nous ne sommes pas forcés de l'atteindre. A noter que le montant proposé de 7 millions repose sur des projections et des hypothèses.

Les investissements importants sont déjà connus : rénovation des conduites d'eau et revêtement phono-absorbant. Pour le reste, il s'agit également d'hypothèses de travail.

La commission des finances, par son rapporteur *J. Laverrière*, recommande d'accepter le préavis.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

-> Plafond d'emprunts : Fr. 7'000'000.-

-> Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : Fr. 200'000.-

10. Nomination d'un délégué HZP (Hôpital de Zone Payerne)

La mission du HZP va changer. L'hôpital a besoin de s'agrandir, il le fera sur l'emplacement actuel de l'EMS. L'EMS sera déplacé sur un nouvel emplacement à définir. La commune doit nommer un délégué qui sera au comité directeur de ce projet de nouvel EMS (1 séance par mois). Le délégué devra reporter chaque mois à la Commune. **Martine Krenger** est nommée comme déléguée.

11. Informations municipales

David Aebischer :

- Lors des fouilles pour la salle triple à Avenches, des objets de valeur archéologique encore inédits pour Avenches ont été découverts. Ces objets sont datés de l'an 130 av. J-C.
- En réponse à la question posée par A. Kohler sur la location des salles de classes (conc. PM 09/2016 : Budget 2017) Fr. 66'000 sont dans le budget de l'ASIA pour la location des salles de classe. Marlyse a splitté ce montant budgété par l'ASIA sur les différents postes.
- Projet d'Avenches (salle triple + transformation du collège) : D. Aebischer nous montre l'avancement des travaux. Par contre, il n'est pas possible de dire aujourd'hui si on pourra tenir les délais.
- Arrêts de bus : dès la semaine prochaine, retour des transports scolaires dans la cour du collège.

Adrian Kündig :

Présente un rapport de la situation sur la sécurité sur le chemin scolaire effectué par le BPA D. Kaeser : remercie pour le travail. Qu'en est-il du passage piéton retiré ? A. Kündig, déplacer le passage piéton du haut à hauteur du carnotzet ne servirait à rien car le piéton prend toujours le chemin le plus court et il traverserait hors cases. D. Kaeser : Quelles mesures aurait-on pour discipliner les conducteurs ? Un panneau « Attention piétons » ? A. Kündig : le conseiller a dit que ce type de panneau n'aurait aucun effet.

M. Herrmann :

- Chemin des rives du lac : Le projet a été envoyé à Lausanne qui l'a accepté tel quel. Etape suivante : contacter les derniers propriétaires pour les informer de la mise à l'enquête du tracé des rives du lac.
- Martine apprécie de travailler avec ses collègues, elle apprécie l'ambiance et souligne le cœur à l'ouvrage de chacun. Elle remercie les employés communaux pour le travail accompli ainsi que les conseillers communaux pour leur assiduité.
- Fenêtres de l'Avent : 23 cases ont été remplies cette année. Merci à Deborah pour l'organisation et à toutes les personnes ayant accepté de faire une fenêtre.
- Initiative de la St-Sylvestre (cf tout-ménage). Elle invite les habitants du village à fêter ensemble le nouvel-an.

C. Gujer :

- Merci à Martine pour le travail effectué durant cette année.
- Contrôle de pression des hydrantes : les relevés sont au bureau Parisod afin qu'il mette à jour le plan de distribution de l'eau.
- Les travaux de fouilles ont débutés sur la route d'Avenches pour le remplacement de la conduite d'eau

11. Divers et propositions individuelles

J. Laverrière : La remise des préavis devrait avoir lieu plus tôt car pour trouver des dates de rencontres pour les commissions, c'est difficile en étant nombreux.

S. Carrard : des communes ont des problèmes avec la LAT, d'autres sont sous la tutelle du canton. Que doit-on faire ? M. Herrmann : un urbaniste a été mandaté et a fait un devis. Il n'y a pas d'urgence dans la mesure où le plan directeur cantonal 4 n'est pas encore passé à Berne. A Faoug nous n'avons pas atteint le nombre d'habitants plafond. On a entrepris des démarches mais c'est inutile de se précipiter.

R. Tacheron : Merci d'avoir fait venir le BPA. Qu'en est-il du remplacement du miroir à la route neuve ?

A. Kündig : on va le remplacer, même s'il n'est pas absolument nécessaire. Nous attendons encore des nouvelles de l'assurance.

R. Tacheron : La taille des haies doit normalement être faite jusqu'au 30 juin de l'année en cours or certains propriétaires n'ont pas encore taillé leurs haies. Par exemple sur la route Neuve, des piétons ne peuvent plus se croiser sur le trottoir. Avec les travaux, il y a une circulation plus importante et les poussettes sont gênées par ces haies.

P. Heim : le conseil a désavoué une commission, ce qui n'était pas arrivé depuis très longtemps. C'est un exercice de démocratie important. Merci à Adrien pour tout le travail effectué malgré tout.

P. Thévoz : nous n'avons pas de date pour le premier conseil de 2017 aujourd'hui. Il aura lieu en tous cas avant juin.

Le Président lève la séance à 22h30 en remerciant tout le monde pour la bonne participation, présente ses meilleures vœux et convie les membres à partager le verre de l'amitié avec la Municipalité.



P. Thévoz
Président



S. Laverrière
Secrétaire

Faug, décembre 2016

Approuvé lors de la séance du conseil communal du 28.03.2017.